

ACTION URGENTE

UNE PRISONNIERE D'OPINION CONDAMNEE A UN AN D'EMPRISONNEMENT

Une militante pacifique et ancienne candidate à des élections au Myanmar a été condamnée à un an de prison pour avoir participé à une manifestation pacifique organisée pour protester contre le fait qu'une manifestante avait été tuée par balle. Il s'agit d'une prisonnière d'opinion, qui doit être libérée immédiatement et sans condition.

Myat Nu Khaing a été condamnée à un an de prison le 31 mars par le tribunal du district de Dagon, à Yangon, la plus grande ville du Myanmar. Myat Nu Khaing est médecin, et au moment où elle a été arrêtée elle était candidate indépendante pour les élections législatives de novembre 2015, dans le district de Phyu, dans la région de Bago. Elle a été déclarée coupable de participation à une « émeute » (article 147 du Code pénal) en raison de sa participation à une manifestation pacifique le 29 décembre 2014. Cette manifestation avait été organisée pour demander aux autorités d'enquêter sur l'homicide d'une manifestante – **Khin Win** – tuée par balle par la police sur le site de la mine de cuivre de Letpadaung, qui fait l'objet d'une controverse.

Amnesty International pense que les poursuites engagées contre Myat Nu Khaing sont motivées par des considérations politiques. Elle a été inculpée de nombreuses infractions pénales, notamment pour « émeute », alors même que des sources dignes de foi ont confirmé que la manifestation était pacifique. De plus, elle a été arrêtée le 17 octobre 2015, quelques semaines seulement avant les élections législatives du 8 novembre, et 10 mois après la manifestation pour laquelle a été inculpée. Elle se trouve toujours dans la prison d'Insein à Yangon, où elle est détenue depuis son arrestation.

Elle a été relaxée des autres chefs d'incitation du public à commettre des infractions « visant l'État ou la tranquillité publique » (article 505-b), d'« agression ou usage de la force en vue d'empêcher un fonctionnaire d'exercer ses fonctions » (article 353), et de participation à un rassemblement interdit (article 18 de la Loi relative aux rassemblements et aux défilés pacifiques). Les chefs d'« actes et chansons obscènes » commis ou interprétés en public (article 294 du Code pénal) et d'« agression ou entrave à un fonctionnaire qui intervient pour mettre fin à une émeute » (article 152) avaient été abandonnés auparavant par le tribunal.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en birman ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Myat Nu Khaing et tous les autres prisonniers d'opinion au Myanmar ;
- en attendant sa libération, exhortez-les à veiller à ce que Myat Nu Khaing ne soit pas victime de torture ou d'autres mauvais traitements et ne soit pas transférée dans une prison reculée, à ce qu'elle puisse avoir des contacts réguliers avec sa famille et l'avocat de son choix, et à ce qu'elle bénéficie de tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin ;
- demandez-leur instamment de mener une enquête exhaustive, impartiale et efficace sur l'homicide de Khin Win et sur les allégations selon lesquelles la police a fait usage d'une force excessive contre des manifestants sur le site de la mine de Letpadaung, et de déférer à la justice les responsables présumés de violations des droits humains dans le cadre de procès conformes aux normes internationales d'équité et sans recours à la peine de mort.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 MAI 2016 À :

Président

Htin Kyaw
President's Office
Office No.18
Nay Pyi Taw
République de l'Union du Myanmar
Fax : + 95 1 652 624

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Président,**

Ministre de l'Intérieur

Lt Gen. Kyaw Swe
Ministry of Home Affairs
Office No. 10
Nay Pyi Taw
République de l'Union du Myanmar
Fax : +95 67 412 439

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Président de la Commission nationale
des droits humains
Win Mra
27 Pyay Road, Hline Township
Yangon
République de l'Union du Myanmar
Fax : +95 1 659 668
Courriel : chrmyanmarnhrc@gmail.com

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 237/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa16/2705/2015/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE PRISONNIERE D'OPINION CONDAMNEE A UN AN D'EMPRISONNEMENT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Khin Win a été abattue le 22 décembre 2014 lorsque la police a ouvert le feu sur des personnes qui protestaient contre l'appropriation de terrains pour le projet de mine de cuivre de Letpadaung, dans la région de Sagaing (centre du Myanmar). La population et les militants locaux continuent de s'opposer à l'installation de cette nouvelle mine de cuivre parce qu'ils craignent des dommages écologiques, des expulsions forcées et des répercussions négatives sur les droits des habitants en matière de logement, d'alimentation et d'emploi, entre autres. Les autorités du Myanmar ont réagi à cette opposition en faisant usage à plusieurs reprises d'une force excessive contre des manifestants pacifiques et en procédant à des arrestations et des détentions arbitraires.

Le 15 mai 2015, les défenseurs des droits humains Naw Ohn Hla, San San Win (alias Lay Lay), Sein Htwe, Nay Myo Zin, Tin Htut Paing et Than Swe ont été condamnés chacun à quatre ans et quatre mois d'emprisonnement par le tribunal du district de Dagon, à Yangon, pour avoir participé à la même manifestation le 29 décembre 2014. Voir l'action urgente (en anglais) : <https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/1682/2015/en/>. Ils ont également écopé de peines de prison supplémentaires dans les autres districts qu'ils ont traversés durant la manifestation. Ils sont actuellement détenus à la prison d'Insein.

Le 24 mars 2016, Amnesty International a publié un rapport sur l'emprisonnement politique au Myanmar mettant en lumière l'inquiétante érosion observée depuis le début de l'année 2014 des libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, récemment obtenues dans le pays. Ce rapport indique que les autorités inculpent les militants plusieurs fois pour un même acte afin d'allonger les peines d'emprisonnement, retiennent des chefs d'accusation excluant une libération sous caution afin de maintenir en détention les personnes visées, et inculpent des défenseurs des droits humains et des militants politiques de nombreux mois voire de nombreuses années après les infractions alléguées. Ces méthodes servent à créer un climat de peur parmi les défenseurs des droits humains et les autres militants dans le pays. Le rapport intitulé *Le peuple s'exprime, et de nouveau le pouvoir réprime* est disponible sur <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa16/3430/2016/fr/>

Noms : Myat Nu Khaing et Khin Win
Femmes

Action complémentaire sur l'AU 237/15, ASA 16/3768/2016 – Myanmar 5 avril 2016